



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

ARRETE PREFECTORAL REGIONAL  
en date du } 07 Septembre 2010  
enregistré le }  
sous le numéro 10-217

## ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°10-170 du 2 juin 2010 modifiant la composition  
de la Commission Locale de l'Eau du SAGE  
de la Nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE  
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-1, L 212-3 à L 212-11,

VU les articles R 212-26 à R 212-48 du code de l'environnement modifiés par le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté interpréfectoral n°99-007 du 13 janvier 1999, fixant le périmètre d'élaboration du S.A.G.E. de la nappe de Beauce,

VU les arrêtés préfectoraux n°08-189 du 30 septembre 2008, n°10-022 du 15 février 2010 et n°10-170 du 2 juin 2010 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés,

VU la proposition de l'association Eure-et-Loir Nature,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat en région Ile-de-France, il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés,

SUR proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales du Centre,

## ARRÊTE

### Article 1 :

La composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés est modifiée comme suit :

2°) Collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (19 membres)

g) représentants des associations de protection de l'environnement :

Titulaire
M. Didier PEYRONNET Association Eure-et-Loir Nature

3°) Collège de l'Etat et de ses établissements publics (19 membres)

- M. le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- M. le Préfet de la Région Ile-de-France, coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires du Loiret ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Essonne ou son représentant,

- M. le Directeur Départemental des Territoires de Seine-et-Marne ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires des Yvelines ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Centre ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre ou son représentant,
- M. le Chef de l'Unité Territoriale du Loiret de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France ou son représentant,
- M. le Chef de l'Unité Territoriale de l'Essonne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé du Centre ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ou son représentant,
- M. le Directeur Territorial Centre Ouest Auvergne Limousin de l'Office National des Forêts ou son représentant,
- M. le Délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre et Poitou-Charentes ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant.

**Le reste sans changement.**

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Essonne, des Yvelines, de Seine-et-Marne, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et du Loiret. La liste complète des membres de la commission est consultable sur le site internet du SAGE Beauce à l'adresse suivante : <http://www.sage-beauce.fr> ainsi que sur le site GEST'EAU : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

**Article 3 :** M. le Secrétaire Général pour les affaires régionales du Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission.

Le Préfet de la Région Centre,  
Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne



Gérard MOISSELIN